

CLS

Contrat Local de Santé

Améliorer la santé
de toutes et tous,
au plus près des
besoins du territoire

2023
—
2028



En partenariat avec



Le Contrat Local de Santé, c'est quoi ?



Le Contrat Local de Santé (CLS) est un engagement signé en avril 2023 entre la Ville de Saint-Paul, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture pour une durée de 5 ans (2023-2028).

Il s'agit d'une démarche territoriale, partenariale et intersectorielle qui mobilise les acteurs de santé, du social, de l'éducation, de la prévention et les habitant·es autour d'un objectif commun : réduire les inégalités de santé et mieux répondre aux besoins locaux.

Les enjeux du CLS

- Adapter les actions de santé au contexte et aux besoins du territoire
- Coordonner les initiatives locales et structurer un réseau d'acteurs
- Renforcer les partenariats et mutualiser les moyens
- Développer une offre de prévention accessible à tous les publics
- Animer le réseau des professionnels et mieux coordonner les interventions locales

Plusieurs conventions ont été signées pour structurer ces partenariats durables :

- Karavane santé ODHIR & AURAR : dispositif itinérant de prévention (obésité, diabète, hypertension, insuffisance rénale)
- Mon Espace Santé : espace numérique sécurisé pour centraliser les données de santé des citoyens
- CHOR - EPSMR : coordination d'actions sur la santé mentale, les violences intrafamiliales, la santé sexuelle et le diabète
- PASS CHOR : accès facilité aux soins pour les publics en situation de précarité
- Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) : projet de soutien aux femmes atteintes d'endométriose
- Chevillard : programme de dépistage auditif et visuel
- Etap-Santé : parcours de prévention du diabète
- EFS La Réunion Océan Indien : promotion active du don de sang sur le territoire communal

Les objectifs du CLS

- Favoriser la prévention primaire et la promotion de la santé
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Améliorer les parcours de santé et l'accès aux soins
- Travailler en lien avec les autres politiques publiques (éducation, urbanisme, cohésion sociale...)

Les 3 axes prioritaires d'action

1 Nutrition et prévention du diabète

- Ateliers d'éveil sensoriel dans les structures de petite enfance et en classes maternelles situées en quartier prioritaire politique de la ville
- Journée mondiale du diabète
- Ateliers nutrition pour les élèves de CP dans les écoles : nutrition, activité physique, hygiène bucco-dentaire
- Parcours éducatif pour les personnes diabétiques (ateliers, activités physiques, déploiement de la karavane ODHIR : obésité, diabète, insuffisance rénale)
- Atelier nutrition au centre socio-culturel Tour des Roches en lèr



2 Santé mentale et prévention des addictions

- Semaines d'Information sur la Santé Mentale
- Formations sentinelle
- Ateliers de prévention sur le harcèlement scolaire
- Programme de lutte contre les addictions : actions de prévention, développement des compétences psychosociales, repérage précoce. Dispositif soutenu par la Préfecture et l'ARS (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives)

3 Santé de la femme, du jeune et de l'enfant - santé sexuelle – prévention des cancers

- Prévention des IST et hépatites : CEPS/ CEGIDD
- Actions en faveur de la parentalité, lutte contre les violences intrafamiliales
- Journée mondiale du soleil (prévention solaire et cancers de la peau)
- Interventions de la Karavane santé dans les écoles: prévention solaire, activité physique et prévention des écrans, hygiène bucco-dentaire, développement des compétences psychosociales par la musique....)
- Actions de sensibilisation autour de la santé de la femme et octobre rose



Partenaires du Contrat local de santé : plus de 60 acteurs du champs sanitaire, éducatif, social et associatif



Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives



AGENCE NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité



MON P'TIT LOUP



Marie
Marie MANECY
PHOTOGRAPHE



Coordination :

✉ Maison de santé – 197 rue Jean Albany – La Saline

☎ 0262 45 81 50 ➡ service.sante@mairie-saintpaul.fr